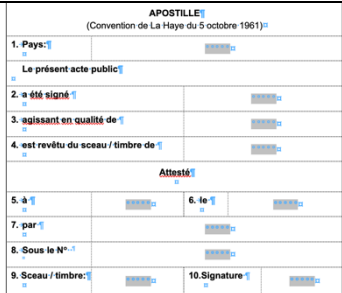


## Une apostille, qu'est-ce que c'est? Et pourquoi elle est nécessaire?

<p>Une apostille est un certificat officiel qui authentifie l'origine d'un acte public pour son utilisation dans un autre pays. L'apostille a été introduite en 1961 lors de la signature de la Convention de La Haye dans le but de faciliter la circulation d'actes publics parmi les pays membres.</p> <p><b>Les deux pays, d'émission et de destination, doivent tous deux être membres de la Convention.</b></p>	
<p><b>À quoi ressemble-t-elle?</b></p>	 <p>L'apostille peut avoir la forme de texte encadré comprenant 10 rubriques, de timbre, de cachet ou de vignette adhésive. Son apparence peut légèrement varier d'un pays à l'autre, mais son contenu doit être conforme aux règles et inclure les 10 rubriques. Des informations supplémentaires sont autorisées mais elles doivent se trouver en dehors du cadre.</p>
<p><b>Quelle est la fonction d'une apostille?</b></p>	<p>Une apostille certifie l'origine d'un document: elle confirme l'habilitation du signataire et l'authenticité de la signature et du sceau.</p> <p><b>L'apostille ne certifie pas le contenu du document.</b></p>
<p><b>Où est-elle apposée?</b></p>	<p>L'apostille doit être apposée sur le document, sur la dernière page ou sur un feuillet supplémentaire. Si elle se trouve sur une feuille séparée, celle-ci doit être solidement fixée au document.</p>
<p><b>Quand une apostille est-elle nécessaire?</b></p>	<p>Chaque fois qu'un document provenant d'un pays membre est utilisé dans un pays tiers qui a également adhéré à la Convention de La Haye.</p>
<p><b>Quels pays ont adopté la Convention de La Haye?</b></p>	<p>Vous pouvez vérifier ici si votre pays a adhéré à la Convention de La Haye : <a href="https://www.hcch.net/de/instruments/conventions/status-table/?cid=41">https://www.hcch.net/de/instruments/conventions/status-table/?cid=41</a></p>
<p><b>Que faire si un pays n'a pas adhéré à la Convention de La Haye?</b></p>	<p>En règle générale, l'authentification est alors délivrée par le ministère des Affaires étrangères. L'ambassade ou le consulat compétent peut vous renseigner à ce sujet.</p>
<p><b>Apostille électronique</b></p>	<p>De nombreux pays délivrent des apostilles électroniques que l'on peut commander en ligne. L'authenticité est également vérifiée en ligne à l'aide d'un code approprié. Elle n'est pas disponible en Suisse.</p>
<p><b>Combien coûte une apostille?</b></p>	<p>Les prix varient. Dans le canton de Berne, le prix est de Fr. 25.- par apostille.</p>

